



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

07/12/2023

AFFICHEE LE :

07/12/2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 28

PRÉSENTS : 24

VOTANTS : 26

DATE D’AFFICHAGE
DE LA LISTE
DES DÉLIBÉRATIONS

14/12/2023

L’an deux mil vingt trois, le 13 décembre , à 20h00

Le Conseil municipal de la ville de MONDEVILLE, dûment convoqué, s’est réuni dans la Salle du Conseil Municipal sous la présidence de Madame Hélène BURGAT, Maire.

PRÉSENTS : Hélène BURGAT, Josiane MALLET, Bertrand HAVARD, Axelle MORINEAU, Mickaël MARIE, Maryline LELEGARD-ESCOLIVET, Serge RICCI, Emmanuelle LEPETIT, Dominique MASSA, André VROMET, Claude REMUSON, Georgette BENOIST, Didier FLAUST, Laurence FILOCHE-GARNIER, Gilles SEBIRE, Denis LE THOREL, Annick LECHANGEUR, Laetitia POTTIER-DESHAYES, Guillaume LEDEBT, Kévin LEBRET, Joël JEANNE, Véronique VASTEL, Nicolas BOHERE, Corine RAYMONDE

ABSENTS : Sylvain GIRODON, Chantal HENRY

PROCURATIONS : Thierry TAVERNEY À Didier FLAUST, Fabienne KACZMAREK À Hélène BURGAT,

Monsieur Kévin LEBRET a été désigné comme secrétaire de séance et a accepté cette fonction.

DÉCLASSEMENT DE PARCELLES CHEMIN AUX BŒUFS

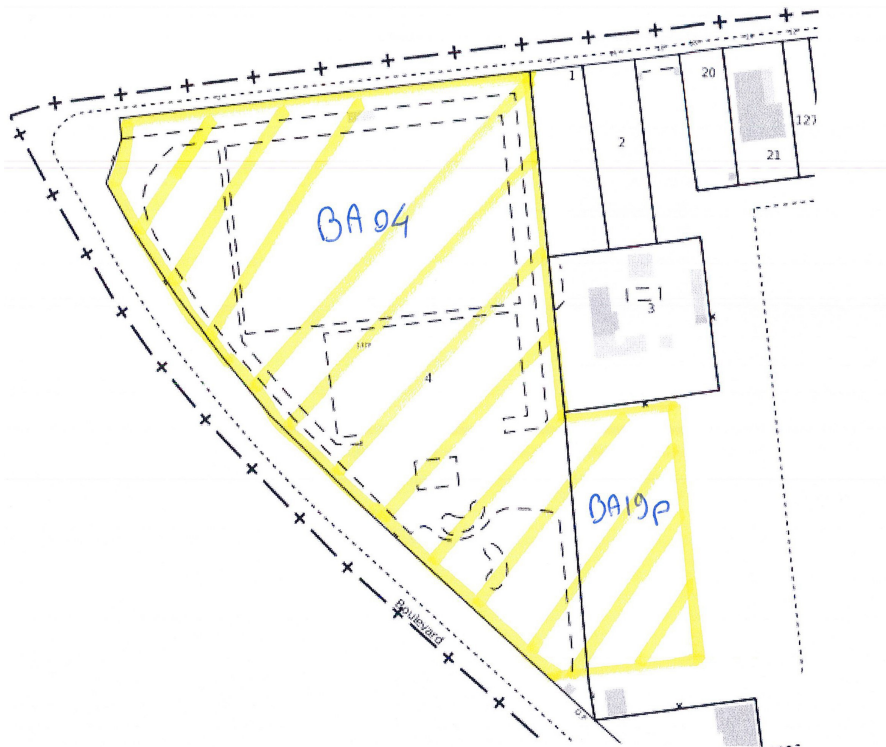
DELIBERATION N° **DELIB/2023/144**

RAPPORTEE PAR : Monsieur Serge RICCI

Conformément aux documents d'urbanisme, la Ville a constitué, au cours des dernières années, une réserve foncière à proximité du Stade Tocquer, situé Chemin aux bœufs. Cette réserve s'inscrit dans les objectifs fixés par le Plan local de l'habitat et le plan local d'urbanisme tels que la production de logements neufs diversifiés, adaptés aux besoins des habitants et proposant des espaces collectifs créateurs de liens, le renouvellement des formes urbaines et la modernisation des entrées de ville.

La cession de cette emprise foncière à la société Bouygues Immobilier a été approuvée par la délibération n°2021/086 du 24 novembre 2021.

Les parcelles devaient au préalable faire l'objet d'une désaffectation et d'un déclassement du domaine public, conformément au plan ci-dessous.



Le déclassement des parcelles BA04 et BA19p a été prononcé par délibération n°2021-069 du 29 septembre 2021, suite à la désaffectation des terrains et équipements sportifs, conformément à l'arrêté du maire n°2021/184 du 23 septembre 2021.

Toutefois, une bande de terrain est restée accessible aux usagers, le long de la parcelle BA04. Cette bande de terrain a été désaffectée à l'usage du public par la pose de barrières en application de l'arrêté du maire n°2023/261 du 5 décembre 2023.

Ainsi, il convient de déclasser l'ensemble des parcelles ainsi désaffectées en vue de leur cession.

Par conséquent,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2122-21,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, et notamment l'article L. 2141-1, Vu le Code de l'urbanisme et notamment l'article L. 300,

Vu le Plan local de l'Habitat de la Communauté urbaine Caen la Mer, adopté en janvier 2020,

Vu le Plan local d'urbanisme de la Ville de Mondeville, approuvé par délibération du Conseil municipal n°87/2016 en date du 7 décembre 2016,

Vu l'arrêté du maire n°2021/184 du 23 septembre 2021 portant fermeture d'une partie des équipements du Stade Tocquer

Vu l'arrêté du maire n°2023/261 du 5 décembre 2023 portant désaffectation d'une emprise de la parcelle BA04,

Après consultation de la commission Urbanisme et transition écologique du 5 décembre 2023,

Le Conseil municipal de MONDEVILLE décide

- **DE CONSTATER** la désaffectation à l'usage du public les parcelles BA04 et BA19p ;
- **DE PRONONCER** le déclassement du domaine public les parcelles BA04 et BA19p, conformément au plan ci-dessus ;
- **D'AUTORISER** Madame la Maire ou son représentant à signer tout acte se rapportant à ce dossier.

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
VOTE	26	0	0	0

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

La Maire,
Hélène BURGAT